AR Prefecture

047-200068922-20240513-0692024-DE Reçu le 28/05/2024



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Ségnice du 13 mai 2024

Nombre de membres du conseil : 46

Présents à la réunion (à l'ouverture): 41

Quorum: 24

En exercice : 46

0 8

Date convocation: 07/05/2024

Pouvoirs de vote : 2

Date d'affichage:

07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Médard – Clermont Dessous, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°069-2024 - Finances

Ouverture Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement

(AECP) n°AE202401 - OPAH / OPAH RU

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en

Préfecture : 4

2 8 MAI 202

Publication:

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
	GIRARDI Christian	X					T
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	Х		_			T
	LAFON Alain	X					T
AIGUILLON	BIDET Valérie	T		Х	Pouvoir à C. Melon		
	MELON Christophe	X		10.00			T
	BEUTON Michèle	X		_			
	JACOB Joël	X	=		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		1
	LEVEUR Brigitte	Х					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à B. LEVEUR		Г
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	Х					Т
	CAUSERO J-Pierre	X					\vdash
CLERMONT-DESSOUS	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	Х					Т
	MASSET Michel	Х					
DAMAZAN	ROSSATO Stéphane	X					T
	AGOSTI Christine	X					T
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					T
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	Х			1 1		t
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					T
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					T
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					1
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					1

AR Prefecture

047-200068922-20240513-0692024-DE

Reçu le 28/05/2024

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	Х					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					
NICOLE	COLLADO François	X					
	LARROY Jacques	X					
PORT-STE-MARIE	GENTILLET J-Pierre	X					
	ARCAS Elisabeth	X					
	LIENARD Pascale	X			Arrivée à 17h50 – délibération 058-2024		
	BOUSQUIER Philippe	X					
PRAYSSAS	RUGGERI Aldo	X					
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	Х					
RAZIMET	TEULLET Daniel	X	7				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne					Х	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	Х					
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			Arrivée à 17h55 – Supplée en début de séance par M. GERON		
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	Х					
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	Х					
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	Х					
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X					
Soit, pour cette séance :		4	2	2		2	

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Béatrice PILONI

Délibération n°069-2024 – Finances Ouverture Autorisation d'Engagement et Crédits de Palement (AECP) n°AE202401 – OPAH / OPAH RU Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture :

Publication:

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes a inscrit dans ses priorités la volonté d'agir sur l'amélioration de l'habitat, et par la délibération n°60-2023 en date du 22 mai 2023, le conseil communautaire a souhaité reconduire un nouveau programme comprenant un volet Renouvellement Urbain (RU) multisites et une opération pour les façades.

Pour réaliser ce programme et atteindre les objectifs fixés par le territoire et l'ANAH, il est nécessaire de disposer d'une équipe pluridisciplinaire et donc de faire appel à un cabinet d'ingénierie chargé du suivi-animation de l'OPAH et de l'Opération façade, désigné par la délibération n° 023-2024 du 25/03/2024 attribuant le marché de « suivi animation » de l'OPAH et de l'action façade à SOLIHA/Le Creuset Méditerranée.

Considérant que les Autorisations d'Engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les AE sont limitées quant à l'objet de la dépense. Elles ne peuvent s'appliquer ni aux frais de personnel ni aux subventions versées à des organismes privés.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir une Autorisation d'Engagement pour la prestation de suivi animation de l'OPAH /façades de la manière suivante :

Autorisation de programme	Montant	Crédit de					
	Autorisation	Paiement	Paiement	Paiement	Paiement	Paiement	Paiement
	d'Engagement	2024	2025	2026	2027	2028	2029
AE202401-OPAH /opération façades	801 108 €	152 000€	227 500€	227 500€	115 500€	59 500€	19 008€

AR Prefecture

047-200068922-20240513-0692024-DE Reçu le 28/05/2024

Il est rappelé que l'OPAH se déroulera sur 3 ans alors que le volet rénovation urbaine et l'action façade dureront 5 ans.

ატატატატატატატატ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes

Vu la délibération n°023-2024 du 25/03/2024 attribuant le marché de « suivi animation » de l'OPAH et de l'action façade entérinant le choix de la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération n°051-2024 du 25/03/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

Considérant la nécessité d'ouvrir une AECP n°AE202401,

Ouï l'exposé de Monsieur Francis Castell, Vice-Président en charge des Finances,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

44 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Approuve l'ouverture de l'AECP n°AP202401- OPAH/opération façades conformément au tableau ci-dessous :

Autorisation de programme	Montant	Crédit de					
	Autorisation	Paiement	Paiement	Paiement	Paiement	Paiement	Paiement
	d'Engagement	2024	2025	2026	2027	2028	2029
AE202401-OPAH /opération façades	801 108 €	152 100€	227 500€	227 500€	115 500€	59 500€	19 008€

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

José Armano

MUNA

La secrétaire de séance,

CONFLUENT ET COTEAUX da

Béatrice Piloni

Délibération 069-2024

3/3